

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1400

présenté par

Mme Pollet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« , notamment en articulant leurs actions avec celles menées dans le cadre des projets alimentaires territoriaux définis à l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte où la moitié des exploitants agricoles prendra leur retraite dans les dix prochaines années, il est crucial de soutenir de manière globale l'écosystème de la formation. Pour cela, il est nécessaire de favoriser une mobilisation collective, de soutenir les filières ancrées localement et de prendre en compte les nouveaux profils, même s'ils ne sont pas originaires du milieu agricole. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que cet écosystème tire pleinement parti des ressources disponibles au niveau territorial, telles que les espaces d'essai, les coopératives d'activités et d'emploi dans le domaine agricole, les initiatives éducatives sur l'alimentation et la collaboration

avec les missions locales. De plus, il est primordial de renforcer la coopération entre les lycées agricoles, les lycées hôteliers et les initiatives de développement alimentaire territorial. Ces collaborations se développent dans de nombreuses régions, telles que Rennes Métropole, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, et la Métropole de Saint-Étienne, et doivent être encouragées.

Cet amendement propose donc que les établissements d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine agricole coordonnent leurs actions avec celles menées dans le cadre des projets alimentaires territoriaux.

Cet amendement est rédigé en lien avec France Urbaine